

# Agreste Pays de la Loire

Novembre 2005



## Le recensement de la conchyliculture en 2002

**La région des Pays de la Loire est le centre d'importantes activités conchyloles centrées autour de l'huître creuse et de la « moule edulis ».**

**En Vendée, les entreprises sont surtout orientées vers des activités ostréicoles.**

**Ce département commercialise le dixième des huîtres creuses françaises.**

**La Loire-Atlantique pratique également l'élevage des coques. Elle en est le premier producteur national.**

**La conchyliculture est une activité à caractère familial.**

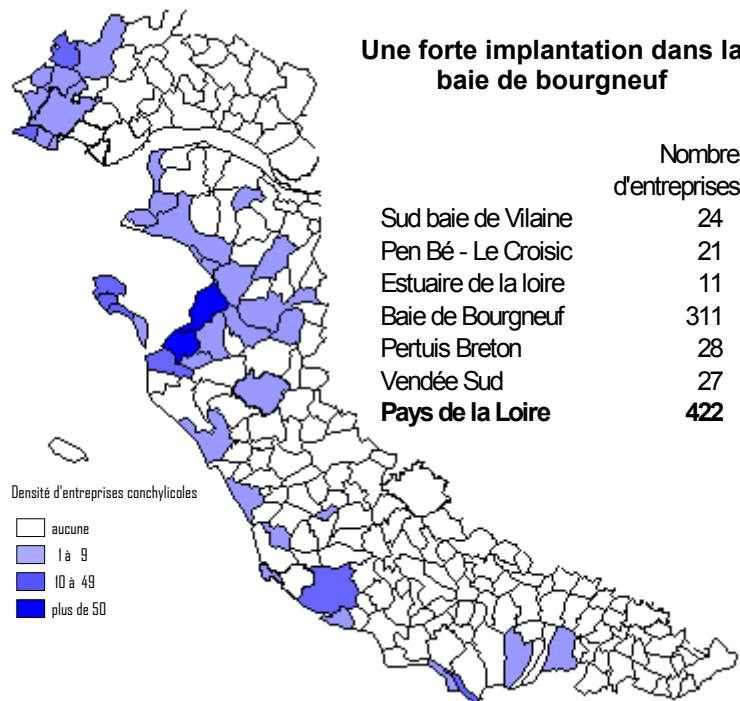
**Elle génère toutefois 360 emplois salariés équivalent temps plein (permanents et saisonniers)**

### Une activité développée principalement sur le littoral vendéen

Sur le littoral des Pays de la Loire, 2 300 ha sont consacrés à la conchyliculture. Les concessions accordées pour l'occupation du domaine public maritime (DPM) représentent 90 % des surfaces exploitées. A côté de celles-ci 160 ha relèvent du domaine privé. Ce dernier est surtout présent en Vendée où il est principalement constitué de

clayères. Environ 1 800 ha relèvent d'entreprises dont le siège social est localisé en Loire-Atlantique (80 exploitations) ou en Vendée (342 exploitations).

Les entreprises ligériennes ne confinent pas leurs activités au seul domaine maritime des Pays de la Loire. En moyenne,



Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 - Pays de la Loire



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

**Les chiffres de la statistique agricole sur :  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)**

## Les trois quarts des surfaces régionales conchyloles sur le littoral vendéen

Domiciliation des entreprises	entreprises (effectif)	surfaces en Pays de la Loire (ha)		surfaces hors Pays de la Loire (ha)		surfaces disponibles (ha)	surface moyenne exploitée
		exploitées	non exploitées	exploitées	non exploitées		
Loire Atlantique	80	378	22	22	-	422	5,0
Vendée	342	1 411	219	170	36	1 836	4,6
<b>Pays de Loire</b>	<b>422</b>	<b>1 789</b>	<b>241</b>	<b>192</b>	<b>36</b>	<b>2 258</b>	<b>4,7</b>
autres départements	3 329	272	20	17 697	2 572	20 561	5,4
<b>France</b>	<b>3 751</b>	<b>2 061</b>	<b>261</b>	<b>17 889</b>	<b>2 608</b>	<b>22 819</b>	<b>5,3</b>

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 - Pays de la Loire

un dixième de leurs surfaces de production est localisé dans un département ou une région limitrophe (Côtes-d'Armor, Morbihan, ainsi que Poitou-Charentes). Réciproquement, une quarantaine d'entreprises, domiciliées en région Poitou-Charentes, exploitent, principalement en Vendée, de larges espaces productifs. Ceux-ci couvrent 240 ha, soit 90 % des surfaces exploitées par l'ensemble des exploitations extra-régionales dans les Pays de la Loire.

### L'ostréiculture point fort de la conchyliculture ligérienne

Neuf fois sur dix, les conchyliculteurs ligériens élèvent en priorité des huîtres creuses. Les moules concernent la moitié des exploitations. Seule une dizaine de producteurs privilégie exclusivement d'autres coquillages, coques et palourdes, essentiellement en Loire-Atlantique.

L'élevage, grossissement et affinage des mollusques, mobilise la moitié des surfaces. Le captage de naissains représente le dixième des espaces exploités. Les surfaces mixtes, combinaison simultanée ou successive du captage, de l'élevage et du stockage, représentent le tiers des surfaces utilisées en 2001.

### La pêche aux coquillages vient épauler les activités d'élevage.

En complément de leurs activités d'élevage, les entreprises conchyloles maintiennent ou développent la pêche aux coquillages. La pêche constitue pour les producteurs français, 4 % de tonnages supplémentaires. Elle contribue à abonder l'offre de palourdes, coques et moules. Dans les Pays de la Loire, les quantités totales pêchées représentent globalement 7 % des volumes commercialisés par les expéditeurs.

### Du producteur au consommateur

Dans les Pays de la Loire, neuf conchyliculteurs sur dix sont expéditeurs. Ils disposent de l'agrément sanitaire. Ils commercialisent aussi bien leurs propres coquillages que ceux provenant d'autres régions ou pays étrangers.

### Une exploitation individuelle imposée aux bénéficiaires agricoles

L'exploitation individuelle constitue, la forme juridique la plus courante (85 % en Loire-Atlantique, 86 % en Vendée). Le régime fiscal qui prévaut, est dans 95 % des cas le bénéfice agricole. Dans ce cadre 40 % des résultats fiscaux relève du réel normal et 30 % du réel simplifié. Le forfait collectif reste encore une formule attrayante et concerne deux déclarations sur dix.

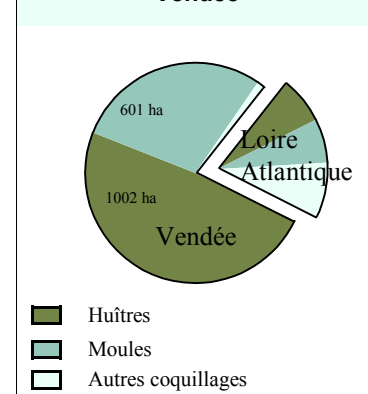
### La moitié des surfaces consacrée à l'élevage

surfaces exploitées (ha) en :

Usage	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire
Elevage	296	792	1 088
Captage	7	195	202
Stockage	12	44	56
Mixte	123	592	714
<b>Ensemble</b>	<b>438</b>	<b>1 623</b>	<b>2 061</b>

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 - Pays de la Loire

### Mille hectares d'huîtres en Vendée



Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 - Pays de la Loire

### La Vendée commercialise le dixième des huîtres creuses françaises

	Nombre d'entreprises expéditrices	Ventes totales (tonnes)	Huîtres creuses (tonnes)	Moules Edulis (tonnes)	Autres coquillages (tonnes)
Loire Atlantique	54	3 823	956	1 717	1 150
Vendée	320	12 847	9 439	3 044	363
Pays de la Loire	374	16 670	10 395	4 761	1 513
France	2 747	194 936	107 390	59 534	28 011

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 – Pays de la Loire

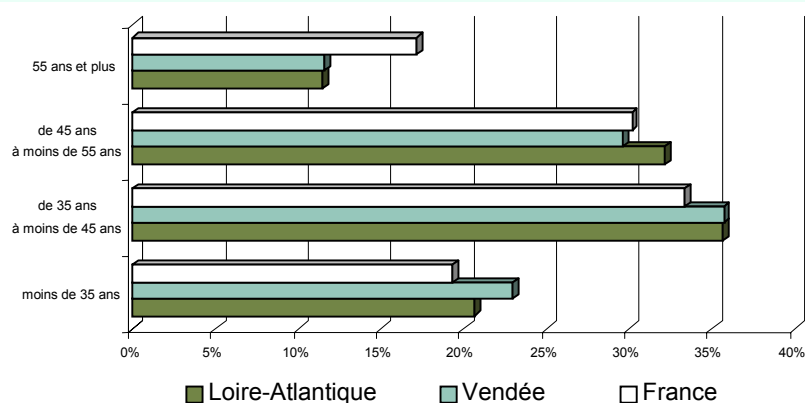
### Concession sur le Domaine Public Maritime (DPM)

La concession est le droit d'exploiter privativement le domaine public maritime qui est réputé inaliénable. La concession délimite l'espace, l'usage et le temps d'occupation du DPM. La durée maximale d'une concession est de 35 ans.

Pour les exploitations conchylicoles, l'espace est en général concédé en surfaces, sauf pour la mytiliculture où il est quantifié en kilomètres de bouchots ou de filières. Un coefficient de conversion a été appliqué pour ramener les longueurs en surface : 1 km correspond à 2 ha pour les bouchots et à 6 ha pour les filières.

travaillent en grande majorité à temps partiel. Essentiellement féminine (8 fois sur 10), cette main d'œuvre, se compose plus de 2 fois sur trois des conjointes des exploitants ou coexploitants.

### Les chefs d'exploitation et co-exploitants plus jeunes dans la région



Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 – Pays de la Loire

### Moins d'emplois dans la région

En 2002, 1 900 personnes travaillent dans les exploitations conchylicoles, soit l'équivalent de 1 020 emplois à temps plein (ETP). En moyenne les exploitations fonctionnent avec 2,5 ETP en Vendée et 2 en Loire-Atlantique ; elles offrent moins d'emplois que dans les autres régions conchylicoles, dont les superficies disponibles, 6 ha, sont d'un ha supérieure à celles de la région.

### Une activité très familiale

Le tiers des entreprises utilise une main d'œuvre exclusivement familiale, représentative de 6 actifs sur 10 en Loire-Atlantique, 7 sur 10 en Vendée. Les chefs et co-exploitants travaillent dans 80 % des cas à temps complet sur l'exploitation. Ils sont relativement jeunes et dans la quasi totalité ce sont des hommes non salariés. Six fois sur 10, ils ont moins de 45 ans. Les autres actifs familiaux

### Un tiers des exploitations emploie des salariés permanents

Trois exploitations sur dix recourent à l'emploi permanent de salariés non familiaux. Le travail salarié est assuré par des hommes (63 % des ETP) et nécessite pour une cinquantaine de salariés la possession d'un diplôme de navigation professionnelle. Les deux tiers des postes justifient un temps complet.

### Un emploi saisonnier important, mais très ponctuel

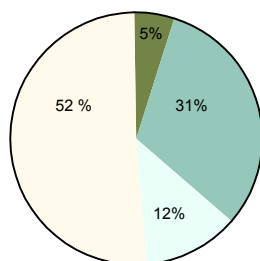
	Loire-Atlantique		Vendée		Pays de la Loire		France	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Chefs d'entreprises et coexploitants	87	75	378	350	465	425	4 320	3 926
Autres actifs familiaux réguliers	31	21	297	213	328	234	2 748	1 922
Salariés permanents	57	49	239	168	296	217	3 929	3 381
Saisonniers (*)	131	14	682	130	813	144	10 665	1 179
Ensemble	306	159	1 596	861	1 902	1 020	21 662	10 408

(\*) yc personnel familial occasionnel

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 – Pays de la Loire

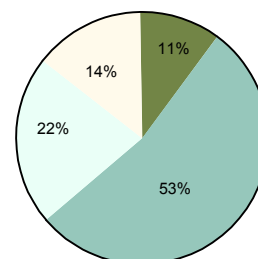
## Une main d'œuvre féminine essentiellement tournée vers le travail occasionnel

Nombre d'actives (en %)



La moitié des femmes ont un statut de salariée occasionnelle ....

Emploi temps plein (en %)



...mais elles contribuent seulement à 14% du temps du travail féminin

Source : Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002 - Pays de la Loire

Compte tenu de la forte saisonnalité de la production, six conchyliculteurs sur dix font appel au travail occasionnel deux mois durant. En 2001, 250 exploitations ont sollicité 800 personnes dont une majorité de femmes. Elles contribuent pour les deux tiers aux 33 000 jours œuvrés par les saisonniers.

Avec seulement 10 % des journées ouvrées, l'emploi saisonnier est rarement pourvu par un membre de la famille. Dans ce cas il s'agit d'une aide ponctuelle plus particulièrement masculine. Le recours à l'intérim reste très confidentiel et ne concerne que 8 exploitations en 2001.

Didier Lampin

### Pour en savoir plus

Recensement de la conchyliculture 2002

Résultats France :

-Agreste primeur : n° 126 - mai 2003,  
-Agreste Cahiers : n° 1 - février 2005

Résultats Pays de la Loire :

-Le recensement de la conchyliculture 2002

À paraître (décembre 2005)

-L'ostréiculture dans les Pays de la Loire,  
-La mytiliculture dans les Pays de la Loire,  
-Les tableaux de la conchyliculture (dossier)

### Méthodologie

Ce premier recensement de la conchyliculture a été réalisé par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques et la Direction des Pêches et des Affaires Maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Agriculture. L'Institut Français de Recherche et de l'Exploitation de la Mer (Ifremer) a apporté sa collaboration. Les organisations professionnelles conchylicoles y ont été associées.

L'entreprise conchylicole est une unité de gestion économique. Son champ est défini par toutes les entreprises qui répondent à l'un des éléments suivants :

- production d'au moins 2 tonnes de coquillages ou 1 tonne de palourdes
- possession d'une nurserie ou d'une écloserie
- captage de naissains d'huîtres en 2000 ou d'autres coquillages en 2001
- affinage d'huîtres en 2001
- expédition avec agrément sanitaire

Notons que l'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs.

Les métiers de l'élevage de coquillages portent des dénominations précises :

- l'ostréiculteur élève des huîtres,
- la mytiliculteur des moules,
- le vénériculteur des palourdes,
- le cérastoculteur des coques.

L'agriculture dans les Pays de la Loire sur :  
[www.draf.pays-de-la-Loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.pays-de-la-Loire.agriculture.gouv.fr)

Direction Régionale  
De l'Agriculture et de la Forêt  
des Pays de la Loire  
Service Régional de Statistique Agricole  
12, rue Menou - 44035 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 12 36 48 - Fax : 02 40 12 36 43  
Prix : 2,5 €

Directeur de la publication : JN. Ménard  
Rédacteur en Chef : P. Vincent  
Rédaction : D. Lampin  
Impression : SRSA NANTES  
Composition : P. Vincent  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1281 - 8895